

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par  
Mme Lignières-Cassou, M. Masse, M. Nayrou, Mme Guinchard,  
Mme Carrillon-Couvreur, M. Le Roux, Mme Andrieux  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 6**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 de cet article :

« Dans le cadre du projet associatif de l'organisme d'accueil, le contrat de volontariat mentionne... *(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision afin d'éviter toute confusion entre les missions susceptibles d'être accomplies par le volontaire et les tâches fonctionnelles de l'association.